

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-584 DU 30 NOVEMBRE 1998

Chargeant Madame Ramatou BABA-MOUSSA,
ministre de la Protection sociale et de la condition
féminine, de l'intérim de Madame Marie-Elise
GBEDO, ministre du Commerce, de l'artisanat et
du tourisme pour compter du 30 novembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 novembre 1998, madame Ramatou
BABA-MOUSSA, ministre de la Protection sociale et de la condition
féminine est chargée d'assurer l'intérim de la ministre du Commerce, de
l'artisanat et du tourisme pendant l'absence de madame Marie-Elise
GBEDO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCAT 2 MPSCF 2
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO
1.-